ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
Du jeudi 16 novembre 2023 à 19h00

DELIBERATION N°04/2023 :
Débat d'orientation budgétaire 2024

Date de la séance :
16 novembre 2023

Date de la convocation :
02 octobre 2023

Président de la séance :
Monsieur Marc Honoré
en sa qualité de Président du Sax

Etaient présents : 16

Elus : 8

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE – Céline CHASSIN – Katell LANDIER – Fatiha YAHIAOUI – Grégory SANCHEZ

Suppléants : Nicole MARTIN – Sarah SABOURIN

Personnalités qualifiées : 8

Titulaires : Olivier MAURO - Dominique DENOUEL - Lucas HARLE – Christine GRENET – Jean-Marc BUREAU – Denise GERBIN

Suppléants : Stéphanie JAQMIN – Romain MAIDON

Etaient invités : 3
Yannick PARAGE
Aurélie MACADOUX
Frédéric LAMANDE

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 – www.lesax-acheres78.fr

DELIBERATION N°04/2023 : Débat d'orientation budgétaire 2024

Exposé des motifs :

Un débat d'orientation budgétaire (D. O. B) doit précéder l'examen du budget primitif. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat permet au Conseil d'Administration délibérant de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget primitif et d'être informé de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire

- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 -

Nous préparons l'exercice 2024 sur fonds d'inflation, d'émeutes, de conflits guerriers, d'attentats, de menaces…
Se rajoute à cela l'infestation par les punaises de lit de certains lieux de spectacles et certains cinémas…
La Covid 19 frappe encore !
Et nous ressentons et ressentirons fortement les conséquences de tout cela.

LA SAISON 2022/2023

LES SPECTACLES PROGRAMMÉS ET LA FRÉQUENTATION PUBLIQUE :

De septembre à décembre 2022 :
21 spectacles / 27 représentations (dont 7 représentations scolaires)
4406 spectateurs (dont 1149 jeunes spectateurs en sorties scolaires)
Recettes billetterie : 35707.00 HT

De janvier à juillet 2023 :
36 spectacles / 60 représentations (dont 27 représentations scolaires)
6 spectacles hors les murs dans le cadre du Festival les Pépites Sonores (Espace Julien Green - Andrésy, Maison des Insectes - Carrières-sous-Poissy, Le Château Ephémère - Carrières-sous-Poissy, Le Story Boat – Conflans-Sainte-Honorine, Espace Culturel Paul Gauguin - Chanteloup-Lès-Vignes, Médiathèque Christine de Pizan – Poissy (soit 8 représentations scolaires et 4 En Famille)
8280 spectateurs (dont 3773 jeunes spectateurs en sorties scolaires)
Recettes billetterie : 40 590.00 HT

LES RÉSIDENCES PROFESSIONNELLES :

19 résidences de septembre 2022 à juillet 2023 (soit 63 jours de mise à disposition du lieu et du personnel technique consacrés à la création, la répétition, la mise en scène, le coaching scénique, la création lumière, le calage technique…)

LES ACTIONS CULTURELLES :

Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire en partenariat avec la DRAC Ile-de-France **(SDAT)**
Cette résidence était en lien avec l'artiste associé Martin Luminet.
Projet : Dire l'Amour
Durée du projet : 25 jours
Du 18 octobre 2022 au 21 avril 2023

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

Les établissements concernés sont : les classes de Grande Section de la maternelle H. Wallon (Achères), des classes de Seconde, Première et Terminale du lycée Louise Weiss (Achères), les classes de 4ème du Collège Camille Dugast (Achères) et du Collège Les Grands Champs (Poissy) ou encore des résidents de la résidence en autonomie Foyer Georges Pompidou (Achères)
Au total, ce sont 176 participants (170 élèves et 6 résidents du foyer Georges Pompidou) qui ont bénéficié de 85h d'interventions avec 3 intervenants
Concert de rencontre entre l'artiste et les participants : 18/10/2022, au SAX.
Restitution publique de cette résidence, le 21/04/2023, au SAX.

PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) en partenariat avec la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle), la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines) et Grand Paris Seine & Oise.

Trois projets de PACTE ont eu lieu en lien avec des spectacles programmés.

PACTE 1 : "CORPS ET ART" COLLEGE LURCAT A ACHERES
Au total : 1 intervenante a mené 35h d'atelier auprès de 2 classes concernées (6ème et 3ème) en Egpa

PACTE 2 : "CRÉER A PARTIR DE RIEN" ECOLE ELEMENTAIRE BLAISE PASCAL A POISSY en lien avec *Sous le plancher.*
Au total : 1 intervenant a mené 20h d'ateliers auprès de 4 classes concernées (CP et Ulis)

PACTE 3 : "L'HOMME UN ETRE VIVANT PARMI D'AUTRES AU SEIN DES ECOSYSTEMES" LYCEE LOUISE WEISS A ACHERES en lien avec *Climax.*
Au total : 1 intervenant a mené 13h d'ateliers auprès de 4 classes concernées (2 classes de seconde 1 classe de première, 1 classe de seconde en ASSP)

Les actions ponctuelles en EAC :

Concert à l'école : Pierrette et ses Payettes (Sega Maloya)
2 juin 2023 : 2h
Ecole Elémentaire Frédéric Joliot Curie : 1h
Ecole Elémentaire Louis Jouvet : 1h

Concert chez l'habitant (résidence intergénérationnelle) : Bleu Satellite
26 mai 2023 – 2h

Atelier parents/enfants dans le cadre du Festival les Pépites Sonores.

Atelier philo : Conte tes peurs en lien avec le spectacle ***Dracula***
Mercredi 29 mars de 15h à 16h30 (suivi d'un goûter) - dès 6 ans

Initiation aux musiques électroniques en lien avec le spectacle ***Une journée à Takaledougou***
Samedi 15 avril de 15h30 à 16h30 (dès 3 ans) et de 16h30 à 17h30 (dès 6 ans)

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

Nombre d'heures et de personnes touchées
Au total : 3 h30 d'interventions ont bien été menées par 4 intervenants en lien avec 2 spectacles programmés dans le cadre des Pépites Sonores pour 38 participants.

Une journée professionnelle
Ce temps fort dédié à la musique, à l'enfance et la jeunesse a été l'occasion de réunir les professionnels et les institutions autour d'une rencontre le **vendredi 14 avril** au Sax organisée en partenariat avec Ramdam (réseau national des musiques jeune public) sur les enjeux de coopération entre réseaux et structures culturelles dans l'accompagnement de la création.
Durant cette journée complète, les participants ont pu assisté à des spectacles (présentés sur le temps scolaire), participé à un slow meeting (échanges entre professionnels et compagnies), participer au débat sur l'accompagnement à la création artistique dans la musique jeune public)

Intervenants - Géraldine Salle pour le réseau Courte Echelle, Camille Soler pour le réseau Tipis, Aurélie Macadoux pour le réseau Yvelinois, Héloïse Froger pour la Cie La Tortue, La Cie La Cabane, les JMF
Partenaires : le réseau Yvelinois et le réseau Tipis.
Au total une trentaine de professionnels ont participé sur l'ensemble de la journée.

Atelier parents/enfants dans le cadre du Festival Ultrazik.

Atelier danse sega maloya animé par Ménina Hoarau au SAX
31/05/2023 – 19h30 à 20h30
Participants : 19

Atelier danse Polynésienne animé par Ahu Tiaré Niu au SAX
01/06/2023 – 19h à 21h
Participants : 20

Atelier percussion Gwo Ka avec Thierry Galand au SAX
03/06/2023 – 11h à 13h
Participants : 17

Ateliers culinaires Samoussas (parvis du Sax) animé par Komen'y lé et par Tambarana Madagasikara
03 et 10/06/2023 – 15h à 17h
Participants : 16

Atelier steel drum au SAX animé par Alain Rouaud
06/06/2023 – 19h à 20h30
Participants : 25

Atelier danse Wond a Léwoz (ronde à Lewoz) au SAX animé par Soleil des Iles
10/06/2023 – 11h à 13h
Participants : 8

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

Ateliers karaoké dans le cadre de l'Eté culturel

Maison des projets (Résidence intergénérationnelle) :
Un Karaoké live, le 23/09/2022, avec les artistes de Why Note et repas partagé.

LA SAISON 2023/2024

Comme chaque année, l'ouverture de la nouvelle saison du Sax a été un moment festif partagé avec le public qui s'est déroulé en deux temps : la 1ère partie sur le parvis du SAX, avec le 32ème challenge international de pentathlon postmoderne et la 2ème partie, en salle, avec les Fouteurs de joie.

Ces deux moments, très appréciés et attendus par le public, sont l'occasion pour le SAX de présenter sa saison, ses temps forts et de donner envie, aux petits et aux grands, sur des temps en famille, scolaires ou périscolaires de faire de belles rencontres artistiques.

Nous retrouverons cette saison du côté de la programmation des concerts aux esthétiques musicales variées (Les Mamans du Congo X Rrobin, Grandma's Ashes + Ottis Coeur, Shake Shake Go, Kyrie Kristmanson, Ladaniva…, de la chanson (Happy Ends de Chloë Lacan et Thibaud Defever, Albin de la Simone, Batlik et Martin Luminet dans des Cartes blanches…, du cabaret (Les Youpi sessions d'Oldelaf), de l'improvisation théâtrale (Catch d'impro), de la danse (Héraclès sur la tête – Cie Par Terre / Anne Guyen) en partenariat avec le Centre de la danse Pierre Doussaint, et Bounce Back – Cie Kivuko / Christina Towle), de l'humour musical (Blond and Blond and Blond), du théâtre musical (Malik le magnifique à la Maison des jeunes à Achères) dans le cadre de la 14ème édition du Festival Odyssées en Yvelines, du théâtre musical et visuel avec Toute l'Histoire des JO en 2024 secondes, des spectacles jeunes public à voir avec l'école ou en famille : Mort de rire de Pascal Parisot, Punk.e.s ou comment nous ne sommes pas devenues célèbres, Clarté, Lili Nadia Sœurs, Mon bel oranger… et bien sûr les rendez-vous à ne pas manquer : le Festival jeune public **Les Pépites Sonores** qui fêtera sa 11ème année avec de belles propositions (en séances scolaires et en famille) avec Rêve d'air, Cartoons#2, Jamais contents, Secrets de Beatmakers, Dodo, les Folies d'Espagne, la Cordalinge.. , et pour clôturer la saison et fêter l'arrivée de l'été en musique et en famille, 2 soirées de concerts (en plein air ou en intérieur selon la situation et le plan vigipirate) avec les **Happy Parvis.**

Des scènes amateurs avec la poursuite des Local Heroes et pour la 1ère année, les Héroïnes Locales, scène locale dédiée aux artistes féminines : un espace pour les musiciennes, chanteuses… confirmées ou pas pour jouer en public et partager la scène avec d'autres !

Poursuite des partenariats avec l'Estival (pour Zaho de Sagazan + Martin Luminet (1ère partie), Demi Portion + 2L + S1drome et les Vitrines découvertes), avec Villes des Musiques du Monde (pour Djazia Satour et Tangomotan, avec Blues-sur-Seine (pour Lehmanns Brothers + La Fonction (1ère partie).

Un nouveau partenariat cette saison avec Call me Femcee : Les Kickages sessions.
Chauffés par le public, 15 rappeurs s'affronteront devant un jury impartial.
Les Kickages sessions font la part belle à l'esprit de partage, la rime, le flow et les punchlines.
Le concept est simple : 2 passages par artiste sur instru imposée. Un artiste est sélectionné par le jury après délibération. Le gagnant ou la gagnante remporte un shooting photo, un showcase rémunéré lors de la prochaine édition et une place pour la grande finale All Stars. Participation sur inscription

Un temps fort sera organisé autour de la représentation des femmes dans l'écosystème de la musique :
La programmation du spectacle *PUNK.E.S ou comment nous ne sommes pas devenues célèbres* de la Compagnie Soy Création sera l'occasion d'aborder la non mixité à travers des conférence, table ronde, masterclass, résidence, concert rock/rock garage, punk avec des groupes féminins, concert amateur…
Pourquoi le choix de la non mixité *: La non mixité choisie est le fait de créer des espaces réservés à une catégorie de personnes pour partager des expériences communes. Elle permet d'assurer une égalité et de contrecarrer certains mécanismes de domination à l'œuvre dans les espaces mixtes.*
La question de la non mixité choisie a été questionnée et permet aux femmes de s'inscrire plus facilement sur des ateliers.

La table ronde professionnelle sera menée en partenariat avec le RIF et portera sur l'invisibilisation des femmes dans la musique.

Ce temps fort pourra se reconduire sur plusieurs années en associant d'autres lieux du bassin avec d'autres thématiques musicales comme :

- un focus des problématiques d'aujourd'hui (égalité femme / homme, développement durable),
- autour d'une région (les musiques de la Mer Méditerranée ou du Maghreb…)
- une esthétique musicale : la black music ou encore le format ciné concert...

Le reste de l'activité sera partagé entre des temps d'actions culturelles à destination des publics scolaires et périscolaires à travers différents dispositifs financiers (comme énoncés ci-dessous), des résidence d'artistes en création, des rencontres, des débats, des ateliers de pratiques parents/enfants…

La Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu **scolaire 2023/2024** en partenariat avec la DRAC Ile-de-France **(SDAT)** et le Département 78 (appel à projet Olympiades Culturelles) :

Titre du projet : Les Oracles d'Olympie

Dates du projet : de novembre 2023 à mai 2024

Discipline dominante du projet
Arts visuels et sonores (stop-motion, écriture , sound-design)

Objectifs du projet :
Ce projet de résidence se construit en lien avec le spectacle Toute l'Histoire des J.O. en 2024 secondes diffusé en mai 2024 au Sax.

L'objectif général de cette résidence est de rendre compte de la diversité des aspirations et des attentes de la jeunesse et de nos anciens à partir de l'espérance suscitée par ce grand rendez-vous que sont les Jeux Olympiques.
Pour la jeunesse, le projet ambitionne de témoigner, à partir des différentes tranches d'âges concernées, du primaire, au collège, jusqu'au lycée en créant un film choral à partir des techniques

artisanales du cinéma d'animation, ainsi chaque atelier conduit auprès d'un groupe cible produit une séquence du film commun.
Pour nos anciens, il s'agit de nouer un lien mémoriel en se servant de la trame olympienne comme fil rouge qui traverse le temps et nous relie. Il s'agit là d'un travail d'enquête et de rencontre intergénérationnelle, mené par des classes de collégien.ne.s et qui aboutira à un support d'exposition imprimé et itinérant « La Gazette d'Olympie ».

Bénéficiaires du projet :
Ce projet s'adresse à des jeunes de 9 à 17 ans et des adultes d'au moins 65 ans avec un équilibre entre filles/garçons et hommes/femmes et de toutes catégories sociales.
Participants : 221 élèves / 15 personnes séniores.
Ecoles élémentaires Paul Langevin (1 classe de CM1) et Frédéric Joliot Curie (1 classe de CM2)
Collèges Lurçat (1 classe de 5ème) et Dugast (1 classe de 5ème et 2 classes de 3ème).
Collège Magellan (Chanteloup-Les-Vignes) : 1 classe de 5ème et 1 classe de 4ème
Lycée Louise Weiss (Achères) : 1 classe de 1ère en option cinéma/audiovisuel)
Maisons de retraites, résidence intergénérationnelle, résidence en autonomie : environ 15 personnes

Des PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) en partenariat avec la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle), la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines) et Grand Paris Seine & Oise.

En premier degré :
Au cœur de ma cabane : En lien avec Rêve d'air, Cie La Tortue et l'école maternelle Célestin Freinet (Achères)
Corps en scène : En lien avec Les Folies d'Espagne, Cie du Loup-Ange et l'école maternelle Robert Desnos (Achères)

En second degré :
Passeurs de mémoire - les enfants dans la tourmente de l'histoire : en lien avec Mon bel Oranger, Cie Amin Théâtre et Ensemble Almaviva, avec le collège St Exupéry (Andrésy)
Histoire des J.O en 2024 secondes : En lien avec la création Toute l'histoire des J.O en 2024 secondes du Cercle Aldébaran, avec le collège Magellan (Chanteloup-les-Vignes)

Une Fabrique à Musique - Dispositif soutenu et initié par la SACEM
Cette fabrique à musique sera conduite par l'artiste Saint Nicole.
Etablissement concerné : Lycée Louise Weiss (classe de 1ère Bac pro ASSP)
Professeur : Leïla Salem (français)
Dates et durée du projet : entre février et avril 2024 / 1 intervenant / 20h d'atelier
Concert de restitution : mai 2024

Objet d'étude : Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire

L'une des finalités et des enjeux de ce projet est de s'interroger sur les processus de la création artistique. Or, la chanson qui est une forme poétique se caractérise par ses pouvoirs de figuration et de transfiguration de la réalité. Le travail d'écriture d'une chanson permet de faire éprouver les richesses et les possibilités d'expression d'un langage qui n'est pas seulement soumis à des visées référentielles. En effet, pour donner forme et sens à son imaginaire mais également à sa réalité,

l'auteur travaille le langage comme un matériau : il fait jouer les sonorités, l'assemblage des mots, l'espace de la page. Ecrire une chanson conduit les élèves à apprécier les saveurs du langage et à éprouver leur capacité à décrire librement des situations, à formuler des rêves, à exprimer des sentiments et des sensations. Le projet d'écriture d'une chanson permet aux élèves de s'interroger et d'analyser le processus de création. En recourant à un projet d'écriture, il s'agit de réfléchir à l'origine et au cheminement de l'acte créateur ce qui est au centre de l'objet d'étude : Créer, fabriquer.
Montrer que créer est accessible à tout le monde, depuis sa chambre, sans connaissance particulière du solfège ou d'un instrument.

Le stage Plan Académique de Formation : « Musique et image » en partenariat avec le Cinéma Pandora (Achères)

Intervention de Fred Pallem - Le Sacre du Tympan pour un groupe de 25 enseignant.e.s de toutes disciplines sur 3 jours : mardi 30 janvier, jeudi 1er février et vendredi 2 février 2024.

Visites du SAX et répétitions ouvertes au public

Accueil des élèves "ambassadeurs culture" de l'académie de Versailles, le 24 novembre 2023

Des Ateliers karaoké dans le cadre de l'Eté culturel (reportés en septembre et novembre 2023)

Maison des projets (Résidence intergénérationnelle) :
Un Karaoké live, le 15/09/2023 et le 17/11/2023, avec les artistes de Why Note et repas partagé.

DES RESSOURCES FINANCIERES CROISEES

La forme EPIC, adoptée par Le Sax, place la collectivité de la Ville d'Achères au tout premier rang de ses partenaires financiers. Mais l'équilibre budgétaire du Sax est obtenu par un croisement et une diversification des ressources financières.
Croisements et diversifications qui sont exposés dans le budget voté, ici, chaque fin d'année.
Le Sax est globalement financé sous le régime de conventions annuelles (Ville, GPS&O, Département des Yvelines).

La Région avait conclu, il y a quelques années déjà, avec le Sax une convention au titre de La Permanence Artistique et Culturelle. Ce conventionnement triennal est devenu quadriennal en 2020. Le dossier de renouvellement de ce dispositif déposé en juillet 2023 a obtenu un avis favorable. Le dispositif est reconduit pour 4 ans avec un financement de 65 000.00 euros.

L'appellation SCIN Art-Enfance-Jeunesse : Musiques actuelles a été accordée au SAX pour 4 ans de 2023 à 2026.
Les 80 000.00 € HT de la DRAC sont à flécher sur l'activité en lien avec l'Enfance et la Jeunesse
L'établissement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la DRAC et le SAX est en cours.

Enfin, le Sax s'efforce de diversifier ses ressources en développant les recettes propres (billetterie, location des studios, prestations et parts des producteurs lors des actions en coréalisation avec des acteurs du territoire), le mécénat local (de plus en plus difficile) et les apports en nature…

Le budget 2023 est en finalisation d'exécution.

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

1 - Les subventions :

Les subventions versées s'élèvent à 884 341 € HT (pour 950 800 € HT inscrits au budget primitif 2023).

- Ville d'Achères : inscrit : 611 000.00 €/ obtenu : 611 000.00 €
- DRAC Ile-de-France (SCIN) : inscrit : 80 000.00 €/ obtenu : 80 000.00 €
- DRAC Ile-de-France (SDAT) : inscrit : 10 000.00 €/ obtenu : 10 000.00 €
- DRAC Ile-de-France : Eté culturel : : inscrit : 12 000.00 €/ obtenu : 11 000.00 €
- Région Ile-de-France (PAC) : inscrit : 75 000.00 € / obtenu : 65 000.00 €
- GPSEO (Aide au festival Les Pépites Sonores) : inscrit : 11 000.00 € / obtenu : 11 000.00 €
- GPSEO (Politique de la Ville) : inscrit : 8 000.00 € / obtenu : 7 000.00 €
- GPSEO (PACTE) : inscrit : 1 800.00 € / obtenu : 2 263.00 €
- Département 78 (CSDT) : inscrit : 6 000.00 € / obtenu : 5 000.00 €
- Département 78 (Appel à projet + aide festival) : inscrit 46 000.00 € / obtenu : 40 000.00 €
- DSDEN 78, autres partenaires : inscrit : 1 000.00 € / obtenu : 1 740.00 €
- SACEM (aide aux lieux) : inscrit : 9 500.00 € / obtenu : 7 000.00 €
- SACEM (aide au festival jeune public) : inscrit : 4 500.00 € / obtenu : 2 850.00 €
- SACEM (appel à projet / fabriques à musique) : inscrit : 10 000.00 € / obtenu : 3 000.00 €
- Centre National de la Musique (aide aux lieux, droit de tirage) : inscrit : 65 000.00 € / obtenu : 33 488.00 €

Subventions reçues fin 2023 pour des actions sur la saison 2023/2024 :
SACEM : fabriques à musique : 3 000.00 €
Département 78 (Appel à projet Olympiades Culturelles) : acompte 24 000.00 €

Solde de subvention reçu en 2023 pour des actions 2022 :
Département 78 (Politique de la Ville) : 1 500.00

Solde de subvention à recevoir en 2024
Département 78 (CSDT) : 1 500.00 €
Département 78 (Appel à projet Olympiades Culturelles) : 6 000.00 €

2 - Le mécénat 2023 :

Auto Marché Mathieu : inscrit : 5 000.00 € / obtenu : 0.00 € pour le moment car ne me répond pas.

La Société YBIS poursuit son mécénat en nature par la mise à disposition d'un photocopieur couleur, la fourniture des cartouches d'encre et la maintenance de l'appareil.

3 - Les ressources propres de billetterie et de location des studios de répétition en 2023 :

Rappel des ressources propres HT inscrites au budget primitif 2023 :
Billetterie : 86 288.00 €
Studio : 10 721.00 €
Participation producteurs aux frais : 24 589.00 €
Bar : 1 000.00 €

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

Recettes HT de janvier à septembre 2023 :

Billetterie (vente de billets) : 43 459.21 € HT
- Vente en ligne = 27 278.15 € HT
- Vente sur place = CB : 4 300.68 € HT / CH : 648.38 € HT / ESP : 1144.96 € HT
- Virement = 9 269.02 € HT
- Pass + = 116.55 € HT
- Pass culture = 701.47 € HT

Billetterie (cartes Osez Oser) : 74 cartes vendues / 1 091.67 € HT
- Cartes Solo 15 € TTC = 24
- Cartes Duo 25 € TTC = 30
- Cartes Jeune 10 € TTC = 02
- Cartes Famille 10 € TTC = 18

Studio : 4 809.03 €
Participation du producteur aux frais : 17 177.69 €
Bar : 0.00 € (NB : le SAX reprend le bar en direct avec l'aide de bénévoles à partir du mois d'octobre 2023).

Les prévisions de recettes HT sur les 3 derniers mois de l'exercice 2023 :
Billetterie : 19 294.53€
Studio : 3500 €
Participation du producteur aux frais : 330.33 €
Bar : 2125.00 €

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

LE BUDGET PRIMITIF 2024

I / LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PRINCIPALES SERONT LES SUIVANTES

- **LA VILLE D'ACHÈRES**

  Fonctionnement : La Ville restera le principal financeur de l'équipement avec une subvention totale de **600 000.00 € HT** (une baisse de 11 000.00 € par rapport au budget primitif 2023).

  Investissement : pas de subvention d'investissement en 2024.

- **LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE**

  La contribution de GPSEO ne devrait pas beaucoup évoluer pour 2024.
  Nous solliciterons les 3 mêmes dispositifs pour des montants sensiblement identiques.
  Aide aux festivals : 11 000.00 € HT
  Politique de la Ville : 7 000.00 € HT
  PACTE : 2 500.00 € HT

- **LA DSDEN 78, AUTRES PARTENAIRES (BOURSES LE RIF)**

  PACTE DSDEN : 1 200.00 € HT
  BOURSE LE RIF : 1 500.00 € HT

- **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES**

  Il ne sera pas sollicité sur de nouveaux dispositifs :
  L'appel à projet Olympiades culturelles qui a obtenu un financement de **30 000 € HT** en 2023 sera réalisé à cheval sur fin 2023 et mai 2024 (restitution 6 et 7 mai 2024).
  Ce projet d'actions culturelles étant très lourd, il ne sera pas demandé de financements pour un autre projet en 2024.
  Il sera aussi sollicité au titre du **Contrat social de développement territorialisé** : **5 000.00 € HT.**

  Une demande d'investissement pourra être déposée en fonction des besoins définis sur l'exercice 2024.

- **LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

  Elle continuera à apporter son soutien à travers la convention pluriannuelle de « **permanence artistique et culturelle** ». Le soutien actuel est de **65 000 € HT.**

  Une demande d'investissement pourra être déposée en fonction des besoins définis sur l'exercice 2024.

- **L'ÉTAT (DRAC IDF)**

  La Direction régionale des affaires culturelles nous soutiendra à hauteur de **80 000 € HT** grâce à l'obtention de l'appellation « ***scène conventionnée d'intérêt national – mention art – enfance – jeunesse - musiques actuelles*** »

  Nous avons déjà la notification d'une subvention supplémentaire de **8 000 € HT** pour la **Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire** **(descriptif détaillé plus haut : saison 2023/2024)**

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

La Direction régionale des affaires culturelles sera à nouveau sollicitée sur le dispositif **Eté Culturel** à hauteur de **11 000 € HT**.

Une demande d'investissement pourra être déposée en fonction des besoins définis sur l'exercice 2024.

- **La SACEM**

La Société Civile sera sollicitée sur les trois mêmes dispositifs qu'en 2023 :
Aide au festival jeune public : 3 500.00 HT
Aide au lieu de diffusion : 8 000.00 HT
Fabrique à musique : 3 000.00 € HT

- **LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE**

Il sera de nouveau sollicité en 2024 sur des **aides à la diffusion, aux résidences et droit de tirage** à hauteur de **36 000.00 € HT.**

Une demande d'investissement pourra être déposée en fonction des besoins définis sur l'exercice 2024.

- **LES RESSOURCES PROPRES**

Aux recettes de la billetterie et des studios, se rajouteront les recettes liées aux ventes au bar lors des spectacles puisque le SAX reprend la gestion du bar avec l'aide de bénévoles.

Nous avons des demandes de locations de la salle pour des événements privés (notamment du Crédit mutuel).
Une délibération avait été prise en 2017 fixant un prix HT de 750 euros pour la location de la salle sans personnel ni équipement.
Il conviendrait de fixer un ou deux tarifs supplémentaires supérieurs en fonction du demandeur.

- **MÉCÉNAT ET PARTENARIATS**

L'entreprise informatique **Ybis** à Poissy poursuivra son soutien en nature avec la mise à disposition d'un photocopieur couleur et des encres et en assurera la maintenance.

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

2 / LES CHARGES

LE FONCTIONNEMENT

Les charges principales du budget restent les charges de personnel liées à l'exploitation technique de l'équipement et à la mise en œuvre des projets, les coûts artistiques de programmation, de résidence, d'aides à la création et d'action culturelle ainsi que les frais de communication visant à informer le public.

RECENSEMENT DES BESOINS EN NVESTISSEMENT

La liste ci-dessous recense les besoins en investissement du SAX qui peuvent être planifiés sur 1 à 2 exercices budgétaires.
Elles feront l'objet de financements croisés. Des dossiers de demandes de subventions seront montés auprès du Département 78, du Centre National de la Musique, de la Région Ile-de-France et de la DRAC Ile-de-France qui viendront compléter les ressources propres du SAX.

Prévisionnel des besoins en investissement HT : 168 544.00 €

Mobilier

- Changement des assises de bureau ~ ***4 500.00 €***

Accueil public et artistes

- Changement des vitrines d'affichage extérieur ~ ***4 200.00 €***

Equipement spectacle

- Achat d'une console lumière adaptée aux formes théâtrales (de plus en plus demandée dans l'orientation de la programmation au SAX). La nôtre est plus adaptée aux concerts de musique actuelle = **41 000 € *HT / prioritaire***

- Remplacement du système de retours son (actuel vieillissant + difficultés pour trouver du complément en location quand les fiches techniques en requièrent davantage) = ***55 844 € HT*** *(devis Remote n° DC210027 du 21/10/2022)* ***/ prioritaire***

- Divers équipements techniques de spectacle : **55 000 € HT**
  Lumière (projecteurs Mac Aura) : 45 000 € HT
  Structure (embases lourdes pour accroches projecteurs et enceintes) : 5000 € HT
  Son (micros HF, KM 184…) : 5000 € HT

Bâtiment

- Remplacement éclairage de service de fond de salle en led ~ ***8 000.00 €***

****

NB : Remarques

- Achat d'une console son + patch numérique (l'actuelle a plus de 10 ans et se met régulièrement en défaut malgré la révision et la maintenance annuelle) = ***40 793 € HT***
  Cette dépense pourra impacter un exercice budgétaire futur (2026)

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

3) L'ARS : DOSSIER NUISANCES SONORES

RAPPEL

Suite à des plaintes de voisinage, Le SAX a été contrôlé, vendredi 3 février 2023 vers 16h, par deux agents de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui se sont présentés à l'accueil sans rendez-vous.
Nous avions été contactés, le 25/11/2021, par un de ces agents (Nicolas Verdelet) suite à des plaintes déposées par le voisinage et ce monsieur nous avait demandé de lui fournir l'étude d'impact des nuisances sonores que la Ville avait réalisée, en septembre 2014.
Cette étude lui a donc été envoyée et plus de nouvelles depuis cette date.

Le 26/11/2021, Vincent Nivart, directeur technique, en avait informé Julie AMY, Olivier TSANAKTZIS et Jean-Luc CHAPOY.

Suite au contrôle du vendredi 3/02, Nicolas Verdelet nous a notifié qu'il allait envoyer une mise en demeure au SAX et à la Ville d'Achères et qu'un délai pour une mise aux normes nous serait spécifié.

En effet, le décret de référence de l'étude sur les nuisances sonores de 2014 (décret 98/1143 du 15/12/1998) a évolué car la législation s'est durcie et le décret de référence aujourd'hui est le décret 2017/1244 du 07/08/2017 rendant cette étude de 2014 caduque.

Par conséquent, il nous a mis en demeure dans un premier temps de réaliser les travaux d'isolation phonique du bâtiment et suite à ces travaux, de faire réaliser une nouvelle étude sur les nuisances sonores et ensuite de se mettre en conformité avec les résultats de l'étude, faute de quoi le SAX est menacé d'une fermeture administrative.

POINT D'ETAPE

Nous avons suivi les prescriptions et avons passé commande d'un limiteur/enregistreur par bande d'octave conforme au décret n°2017-1244 du 7 août 2017 qui a été installé dans le délai de 3 mois demandé. L'installation et le paramétrage de ce dernier ont été réalisés le jeudi 25 mai 2023.
Nous sommes entrés en contact avec le bureau d'études Acoustique Audio Conseil pour réaliser une étude d'impact des nuisances sonores afin de se mettre à jour par rapport au décret n°2017-1244 du 7 août 2017.
L'intervention a eu lieu le 3 juillet dernier au soir. Elle a été faite de manière très méthodique avec de nombreux points de mesure à l'extérieur.
A première vue, avec les valeurs mesurées en limite de propriété de nos voisins et selon l'expérience de l'acousticien Martial Marc, le limiteur devra certainement être calibré aux alentours de 85dB, ce qui rendrait le système son quasiment inexploitable pour de la musique.

Avec de telles valeurs, la majorité de la programmation musiques actuelles est compromise.
Concernant le jeune public, cela dépendra vraiment des valeurs qui auront été calculées, du réglage du limiteur et de la forme artistique.
On ne peut rien certifier avant d'avoir le rapport de l'EINS.

Dans son rapport, il indiquera dans les grandes lignes d'où proviennent la plupart des fuites acoustiques (en l'occurrence le toit, la porte coulissante, la porte guillotine et les murs qui donnent directement sur l'extérieur).

A l'issue des prises de mesures et afin de nous donner un peu de répit, Martial Marc a toutefois fait recalibrer le limiteur avec des valeurs mieux exploitables que les valeurs que nous avions déjà

(calibrage actuel 106 dbc). Cela limite uniquement les basses fréquences (celles qui sont le plus perçues chez les voisins) mais de manière plus musicale.

Ceci jusqu'à l'émission de son rapport d'EINS qui arrivera fin octobre.

NB : le rapport aurait dû être rendu fin septembre mais Martial Marc nous a informé le 20 septembre dernier du retard de rendu de son rapport

« Nous revenons tout juste des dernières études d'impacts imposées pour les festivals cet été et la publication en avril 2023 de l'arrêté d'application du décret 2017 a créé de nombreuses urgences pour les organisateurs. Tout notre planning a été consacré à ces études cet été. Nous finalisons les rapports de mesure et reprenons les études en cours.
Le dépouillement des mesures et la rédaction du rapport acoustique pour l'établissement LE SAX reprendra cette fin de mois. Le rapport devrait être finalisé avant mi-octobre.
Nous vous tiendrons informé de l'état d'avancement et revenons vers vous rapidement ».

CONSEQUENCES POUR LE SAX

Si l'EINS est défavorable pour le SAX, il faudra se conformer à la réglementation sous peine de se voir sanctionner si un contrôle de l'ARS a lieu.
Le limiteur serait alors calibré aux alentours de 85dB (en dessous des valeurs du nouveau décret 2017/1244 du 07/08/2017) ce qui rendrait le système son quasiment inexploitable pour de la musique et cela compromettrait une grande partie de l'activité.

Pour appliquer les valeurs du décret de référence, il faudrait envisager une isolation phonique du lieu (isolation phonique qui serait couplée à une isolation thermique).

Une étude devra donc être réalisée sur le bâtiment pour déterminer le type d'isolation phonique et d'isolation thermique et les coûts liés à ces isolations.

LES DEPENSES REALISEES A CE JOUR EN LIEN AVEC CE DOSSIER ARS – NUISANCES SONORES

Le SAX a engagé les dépenses ci-dessous sur son budget d'investissement.

Dépenses réalisées 2023 :
Achat et pose du limiteur (Limiteur de niveau sonore AMIX SNA70-3R) : 4746.00 € HT

Financement :
Demande de subvention Centre National de la Musique
Dispositif d'Aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacles en activité
Financement CNM 30%
Demandé : 1 424.00 € HT
Obtenu : 1 400.00 € HT

Fonds propres SAX :
3 346.00 € HT

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

Dépenses en cours 2023 :
Mise à jour de l'Etude d'Impact des Nuisances Sonores de 2014 établi conformément au décret de 2017 et au code de la santé publique (Martial MARC - Ingénieur Acousticien Directeur du BET - Acoustique Audio Conseil) : **4 000.00 € HT**

Objectifs : Répondre à la législation. Etat des lieux à l'instant "t" permettant de paramétrer notre limiteur avec des valeurs objectives

Financement :
Demande de subvention Centre National de la Musique
Dispositif Plan de soutien à la transition des lieux
Investissements durables et de modernisation pour l'avenir de la diffusion du spectacle de musique et de variétés : phase 1 : diagnostic
Financement CNM 80%
Demandé : 3 200.00 € HT
Date de la commission le 16/11/2023

Complément Fonds propres SAX :
800.00 € HT

A réaliser suite aux résultats de l'étude d'impact des nuisances sonores :

*Diagnostique et conseil sous la forme de prescriptions acoustiques destinées à limiter la transmission du bruit de musiques amplifiées vers l'extérieur et aux habitations les plus proches

*Mise à jour de l'Etude d'Impact des Nuisances Sonores après travaux établi conformément au décret de 2017 et au code de la santé publique
Nicolas Hero - acousticien Gérant - Arundo Acoustique
Total global = 5 209.60 € HT

Objectifs :
Limiter les émergences, répondre à la réglementation et résoudre les problèmes de voisinage

Financement :
Demande de subvention Centre National de la Musique
Dispositif Plan de soutien à la transition des lieux
Investissements durables et de modernisation pour l'avenir de la diffusion du spectacle de musique et de variétés
Financement CNM 80%
Demandé : 4 168.00 € HT
Date de la commission le 16/11/2023

Complément Fonds propres SAX :
1 042.00 € HT

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

CONCLUSION

Le Sax est investi plus que jamais dans ses missions de service public, multipliant ses sources de financements, ses partenariats, son engagement sur la ville d'Achères et son rayonnement territorial à travers le Festival Les Pépites Sonores et ses programmations hors les murs.

Le dépôt de plainte pour nuisances sonores et le contrôle de l'ARS en février 2023 ont des conséquences pour le SAX sur son activité musicale qui souffre de la limitation en salle par le limiteur installé fin mai qui compresse le son.

Le rapport de l'acousticien sur l'EINS demandée par l'ARS pourrait entraîner des dépenses d'investissement pour l'isolation du bâtiment (phonique et thermique) que nous ne pouvons pas encore évaluer à ce jour et que la Ville devrait en partie supporter. Il s'agirait alors de demander des financements au Centre National de la Musique sur le dispositif Plan de soutien à la transition des lieux. La phase 2 de ce dispositif prévoit un soutien des lieux aux investissements.
Ce dispositif a vocation à soutenir des investissements programmés dans le cadre d'une stratégie systémique de transition et de développement durable, contribuant à l'évolution du modèle économique et/ou à la modernisation des lieux de diffusion du spectacle vivant de musique et de variétés.

Montant et plafonnement de l'aide

Aide jusqu'à 60 % des dépenses éligibles avec plafond de 500 000 € par personne morale.

Malgré cela, nos ambitions culturelles restent fortes - nos nombreuses activités et implications en témoignant - avec un optimisme raisonnable sur nos capacités à faire financer ces actions d'intérêt général par les différentes collectivités et partenaires publics et privés.
Il est important plus que jamais de continuer à tracer avec soin et détermination les pistes de l'éveil vers l'art et la culture. Les artistes questionnent le monde et nous acteurs culturels prêtons volontiers notre voix à cette médiation essentielle.

Je vous invite donc à débattre puis à voter ces orientations budgétaires, conformément à la loi.

Il est proposé au Conseil d'Administration :
- de voter le débat d'orientation budgétaire 2024 du Sax comme exposé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à 6 votes « pour », 3 votes « contre », 3 « abstention »

****

Vote :	nombre de votants : 12	Unanimité : Abstention : 3 Pour : 6 Contre : 3

ESPACE MUSICAL ACHÈRES
Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr
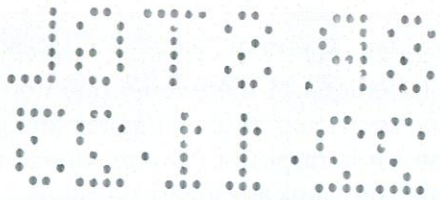
Fait et délibéré à Achères, le 16 novembre 2023
Pour extrait et conforme,
Le Président de l'EPIC Le Sax
Monsieur Marc Honoré
Envoi au contrôle de légalité